
Avis

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

**Réserve naturelle de la Grande-Tourbière-de-Villerooy
(Secteur Gestion R.D. St-Pierre)
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de Villerooy, municipalité régionale de comté de L'Érable, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 723-648 du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, circonscription foncière de Lotbinière. Cette propriété couvre une superficie de 3,98 hectares.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,
PATRICK BEAUCHESNE

58552

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

**Réserve naturelle de la Grande-Tourbière-de-Villerooy
(Secteur René-St-Pierre)
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de Villerooy, municipalité régionale de comté de L'Érable, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 723-649 et une partie du lot numéro 723-650, du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, circonscription foncière de Lotbinière. Cette propriété couvre une superficie de 8,18 hectares.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,
PATRICK BEAUCHESNE

58553